

D 280125-07

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2025  
Affichage : 04/02/2025

## DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 28 janvier 2025**

Sur convocation en date du 22 janvier 2025, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 28 janvier 2025 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MORAND Alexis	LACOMBE Annick	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	BURTIN Béatrice	JANODY Patrice
JACQUEMET Rodolphe	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola
THERMET Laure	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	
SCHUBERT Anja	BELQAID Zahira	JOSSERAND Raphaël

Etaient excusés :

Emmanuelle MERLE a donné pouvoir à Bernard PERRET  
Jean Luc CHEVILLARD a donné pouvoir à Patrice JANODY  
Kévin CHATARD a donné pouvoir à Michel VINIERE  
Isabelle MARION a donné pouvoir à Laure THERMET  
Catherine PERDRIX  
Sandra MERLE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET  
Meryl BURDY a donné pouvoir à Myriam BRUNET  
Magalie DAVID a donné pouvoir à Patrick LAUPRETRE  
Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Jean-Louis BILLOUD  
Joséphine MAZUÉ

Etait absent :

Serge CHANEL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Annick LACOMBE

**MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS :**  
**CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR PERISCOLAIRE A TEMPS NON COMPLET**

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet

La restructuration de l'architecture de la direction de l'action éducative et des affaires scolaires actée en CST du 9 octobre 2024 s'est accompagnée d'un important travail de réorganisation du fonctionnement du service se traduisant par la mise en place de plannings de travail annualisés pour l'ensemble de l'équipe soit 14 agents.

L'élaboration de ces plannings a été réalisée en tenant compte à la fois :

- des contraintes règlementaires en terme de taux d'encadrement qui diffèrent selon le type d'accueil (périscolaire, temps méridien, mercredi, vacances)
- du niveau de diplômes des agents
- des difficultés de recrutement en recherchant à rendre ces postes attractifs (horaires, coupés, temps de travail...)

D 280125-07

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2025  
Affichage : 04/02/2025

Afin que la matrice complète des plannings fonctionne, eu égard au nombre d'enfants accueillis en garderie périscolaire et temps méridien, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un poste d'animateur périscolaire de 10 heures hebdomadaires pour le porter à un volume total de 16 heures hebdomadaires annualisées.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :**

- créer un poste d'animateur périscolaire, catégorie C, grade d'adjoint d'animation, filière animation à temps non complet de 16 heures hebdomadaires annualisées
- supprimer, sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial, le poste de d'animateur périscolaire, catégorie C, grade d'adjoint d'animation, filière animation à temps non complet de 8 heures hebdomadaires annualisées
- mettre à jour le tableau des emplois
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,  
Bernard PERRET

A blue circular official stamp of the Mayor of Viriat, AIN, is positioned to the left of a large, stylized blue ink signature.

Le Secrétaire de Séance,  
Annick LACOMBE

A blue circular official stamp of the Secretary of the Session, Viriat, AIN, is positioned to the left of a blue ink signature.